



prime sur objectif suite et fin

Par **TITI94**, le **21/02/2012** à **23:04**

sur le bulletin de paie de 01.2007 la prime sur objectif figure avec la precision en bas du bulletin de paie de la periodicite meme periode que celle figurant sur l'attestation assedic remplie manuellement sur laquelle celle ci figure comme telle elle est d un montant de 4700€ et moi mes ICCP 2005 2006 sont de 5200€ l'argumentation de faire passer cette prime pour des ICCP TIENT IL VRAIMENT LA ROUTE au motif d une erreur de codification informatique a ete fait quand la paie de janvier a été faite que de la mauvaise foi de cette employeur

Par **P.M.**, le **22/02/2012** à **00:18**

Il aurait été préférable de poursuivre le même sujet...
Apparemment cela ne tient pas face une bonne argumentation contraire...